

thoth, & je lui en donnai l'argent au poids, savoir, sept sicles, & dix pieces d'argent."

10. J'en écrivis le contrat, & je le signai en présence de témoins; & je lui pesai son argent dans la balance devant eux.

11. Et je pris le contrat de l'acquisition, signé avec ses clauses, selon les ordonnances de la loi, & avec le sceau qu'on avoit mis au dehors."

12. Et je donnai ce contrat d'acquisition à Baruch fils de Néri, fils de Maasias, en présence d'Hanaméel mon cousin germain, & des témoins dont les noms étoient écrits dans le contrat d'acquisition, & aux yeux de tous les Juifs qui étoient assis dans le vestibule de la prison.

13. Et je donnai cet ordre à Baruch devant tout le monde, & je lui dis:

14. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël: Prenez ces contrats, ce contrat d'acquisition qui est cacheté, & cet autre qui est ouvert; & mettez-les dans un pot de terre, afin qu'ils puissent se conserver long-temps,

¶ 9. Ou plutôt & selon l'Hébreu: dix-sept sicles d'argent; & qui valent environ vingt-huit livres de notre monnaie. Jérémie pèse cet argent, parce que l'argent marqué au coin n'étoit pas encore en usage.

¶ 11. Hébr. autr. Et je pris le contrat d'acquisition, tant celui qui étoit cacheté & qui contenoit les clauses & conditions, que celui qui étoit ouvert. *Infr.* §. 14. Voyez

qui est in Anathoth: & appendi ei argentum septem stateres, & decem argenteos.

10. Et scripsi in libro; & signavi, & adhibui testes: & appendi argentum in statera.

11. Et accepi librum possessionis signatum, & stipulationes, & rata, & signa forinsecus.

12. Et dedi librum possessionis Baruch filio Neri filii Maasias, in oculis Hanameel patruelis mei, in oculis testium, qui scripti erant in libro emptionis, & in oculis omnium Judæorum qui sedebant in atrio carceris.

13. Et præcepi Baruch coram eis, dicens:

14. Hæc dicit Dominus exercituum Deus Israël: Sume libros istos, librum emptionis hunc signatum, & librum hunc qui apertus est: & pone illos in vase fictili, ut permaneant possint diebus multis.

la Dissertation sur la forme des Livres anciens, à la tête du Livre des Proverbes.

¶ 13. On lit dans l'Hébreu *patru mei*, pour *fili patru mei*, bien rendu dans la Vulgate par *patruelis mei*, comme l'expriment aussi les Septante.

¶ 14. On lit dans l'Hébreu irrégulièrement *LOUK*, pour *LOK*, *Sume*.

15. Hæc

15. Hæc enim dicit Dominus exercituum Deus Israël: Adhuc possidebuntur domus, & agri, & vineæ in terra ista.

16. Et oravi ad Dominum, postquam tradidi librum possessionis Baruch filio Neri, dicens:

17. Heu, heu, heu, Domine Deus: ecce tu fecisti cælum & terram in fortitudine tua magna, & in brachio tuo extento: non erit tibi difficile omne verbum:

18. Qui facis misericordiam in millibus, & reddis iniquitatem patrum in sinum filiorum eorum post eos: fortissime, magne, & potens, Dominus exercituum nomen tibi.

19. Magnus consilio, & incomprehensibilis cogitatu: cujus oculi aperti sunt super omnes vias filiorum Adam, ut reddas unicuique secundum vias suas, & secundum fructum adinventionum ejus.

¶ 17. Ces trois interjections n'en font qu'une dans l'Hébreu.

¶ 18. Ou selon l'Hébreu: *Ette suprême*, qui est le souverain maître.

¶ 19. La conjonction & manque dans l'Hébreu.

Tome X.

15. parce que la captivité ne finira pas sitôt: mais elle finira très-certainement. Car voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël: On achètera encore des maisons, des champs & des vignes en cette terre, qui appartiendra encore à mon peuple.

16. Et après avoir donné le contrat d'acquisition à Baruch fils de Néri, je priaï le Seigneur, en disant:

17. Hélas! hélas! hélas! "Seigneur Dieu, c'est vous qui avez fait le ciel & la terre par votre grande puissance, & par la force invincible de votre bras: rien ne peut vous être difficile.

18. C'est vous qui faites miséricorde dans la suite de mille générations, qui rendez l'iniquité des pères dans le sein des enfants qui leur succèdent: c'est vous qui êtes le fort, le grand, & le puissant: le Seigneur des armées est votre nom."

19. Vous êtes grand dans vos conseils, & incompréhensible dans vos pensées: vos yeux sont ouverts sur toutes les voies des enfants d'Adam, pour rendre à chacun selon sa conduite, & selon le fruit de ses œuvres & de ses pensées.

*Ibid.* Hébr. autr. le Dieu grand & puissant qui a pour nom *JEHOVA*, l'Être suprême, le Dieu des armées.

¶ 19. Hébr. autr. & puissant dans vos œuvres. On y lit irrégulièrement *HALLIH*, pour *HALLH*, *allions* ou *opere*.

20. C'est vous qui avez fait jusqu'à ce jour des signes & des prodiges dans l'Égypte, dans Israël, & parmi tous les hommes : & c'est vous qui avez rendu votre nom aussi grand qu'il est aujourd'hui.

21. C'est vous qui avez tiré votre peuple d'Israël de l'Égypte, par des miracles & des prodiges, avec une main forte & un bras étendu, & dans la terreur de vos jugements. Et après les avoir délivrés de la servitude où ils étoient,

22. vous leur avez donné cette terre, selon que vous aviez juré à leurs peres de leur donner une terre où couleraient des ruisseaux de lait & de miel.

23. Ils y sont entrés par votre secours ; & ils l'ont possédée, soutenus de votre puissante protection : & après tant de bienfaits, ils n'ont point obéi à votre voix, ils n'ont point marché dans votre loi, ils n'ont point fait toutes les choses que vous leur aviez commandées : & c'est pour cela que tous ces maux, dont nous les voyons maintenant accablés, sont tombés sur eux, selon que vous le leur aviez prédit.

24. Car voilà la ville qui est toute environnée des travaux qui ont été élevés contre elle pour la prendre ; & on voit bien qu'elle a été livrée entre les mains des Chaldéens qui l'assiègent, étant abandonnée à l'épée, à la famine & à la peste, qui la mettent hors d'état de leur résister ; de sorte que tout ce que vous lui aviez prédit, lui est arrivé, comme vous le

¶ 23. On lit dans l'Hebreu irrégulièrement. *URTAVTC* pour *URTURTC*, & in lege tua : les Rabbins en conviennent.

20. Qui posuisti signa & portenta in terra Ægypti usque ad diem hanc, & in Israel, & in hominibus, & fecisti tibi nomen sicut est dies hæc.

21. Et eduxisti populum tuum Israel de terra Ægypti, in signis, & in portentis, & in manu robusta, & in brachio extento, & in terrore magno.

22. Et dedisti eis terram hanc quam jurasti patribus eorum, ut dares eis terram fluentem lacte & melle.

23. Et ingressi sunt, & possederunt eam : & non obedierunt voci tuæ, & in lege tua non ambulaverunt : omnia quæ mandasti eis ut facerent, non fecerunt : & evenerunt eis omnia mala hæc.

24. Ecce munitiones constructæ sunt adversum civitatem, ut capiatur : & urbs data est in manus Chaldæorum, qui præliantur adversus eam, à facie gladii, & famis, & pestilentiæ : & quæcum-

que locutus es acciderunt, ut tu ipse cernis.

25. Et tu dicis mihi, Domine Deus : Eme agrum argento, & adhibe testes : cum urbs data sit in manus Chaldæorum.

26. Et factum est verbum Domini ad Jeremiam, dicens :

27. Ecce ego Dominus Deus universæ carnis : numquid mihi difficile erit omne verbum ?

28. Propterea hæc dicit Dominus : Ecce ego tradam civitatem istam in manus Chaldæorum, & in manus regis Babylonis, & capient eam.

29. Et venient Chaldæi præliantes adversum urbem hanc, & succendent eam igni, & comburent eam, & domos in quarum domatibus sacrificabant Baal, & libabant diis alienis libamina ad irritandum me.

30. Erant enim filii Israel, & filii Juda, jugiter facientes malum in oculis meis ab adolescentia sua : filii Israel,

voyez vous-même, ô mon Dieu.

25. Et après cela, Seigneur Dieu, " vous me dites : Achetez un champ avec de l'argent, en présence de témoins, quoique cette ville ait été livrée par votre ordre entre les mains des Chaldéens.

26. Alors le Seigneur parla à Jérémie, & lui dit :

27. C'est moi qui suis le Seigneur, le Dieu de toute chair : y a-t-il rien qui me soit difficile ?

28. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur : Je vais abandonner cette ville entre les mains des Chaldéens, entre les mains du Roi " de Babylone ; ils la prendront.

29. Et les Chaldéens viendront attaquer cette ville ; ils y mettront le feu, & la brûleront ; & ils réduiront en cendres ces maisons sur le haut desquelles on sacrifioit " à Baal, & on faisoit des oblations " à des dieux étrangers, pour m'irriter.

30. Car les enfants d'Israël & les enfants de Juda, dès leur jeunesse, commettoient sans cesse le mal devant mes yeux ; les enfants d'Israël, dis-je, qui jusqu'aujourd'hui ne cessent point de m'irriter par le culte qu'ils rendent à des

¶ 25. Voyez la note sur le v. 17.  
¶ 28. Hébr. lit. de Nabuchodonosor roi de Babylone.

¶ 29. Hébr. lit. on brûloit de l'encens. *Ibid.* lit. des libations.

idoles qui sont l'ouvrage de leurs mains, dit le Seigneur.

31. Ainsi cette ville est devenue l'objet de ma fureur & de mon indignation, depuis le jour où elle a été bâtie jusqu'au jour où je l'exterminerai de devant ma face,

32. à cause des maux que les enfants d'Israël & les enfants de Juda y ont commis pour m'irriter, eux & leurs Rois, leurs princes, leurs prêtres & leurs prophètes, les habitants de Juda & de Jérusalem.

33. Ils m'ont tourné le dos, & non le visage; lorsque je prenois un grand soin de les instruire & de les corriger; & ils n'ont voulu ni m'écouter, ni recevoir avec fruit le châtement que je leur ai envoyé.

4. Reg. xxi. 34. Ils ont mis des idoles dans la maison où mon nom a été invoqué, pour la profaner.

35. Ils ont bâti à Baal des autels qui sont dans la vallée du fils d'Ennom,

¶ 33. Hébr. aut. lorsque je prenois un grand soin de les instruire. On y lit *valmd*, *docendo*, pour *valmd*, & *docebam*.

*Ibid.* Hébr. aut. & ils n'ont point voulu

qui usque nunc exacerbant me in opere manuum suarum, dicit Dominus.

31. Quia in furore & in indignatione mea facta est mihi civitas hæc, à die quâ ædificaverunt eam, usque ad diem istam, quâ auferetur de conspectu meo.

32. Propter malitiam filiorum Israel & filiorum Juda, quam fecerunt ad iracundiam me provocantes, ipsi & reges eorum, principes eorum, & sacerdotes eorum, & prophetæ eorum, viri Juda, & habitatores Jerusalem.

33. Et verterunt ad me terga & non facies: cum docerem eos diluculo, & erudirem, & nolent audire ut acciperent disciplinam.

34. Et posuerunt idola sua in domo in qua invocatum est nomen meum, ut polluerent eam.

35. Et ædificaverunt excelsa Baal, quæ sunt in

m'écouter, ni recevoit la correction, les réprimandes ou les châtimens.

¶ 34. Hébr. litt. sur laquelle mon nom a été invoqué.

valle filii Ennom, ut initiarent filios suos & filias suas Moloch: quod non mandavi eis, nec ascendit in cor meum ut facerent abominationem hanc, & in peccatum deducerent Judam.

36. Et nunc propter ista, hæc dicit Dominus Deus Israel, ad civitatem hanc, de qua vos dicitis, quod tradetur in manus regis Babylonis, in gladio, & in fame & in peste:

37. Ecce ego congregabo eos de universis terris, ad quas ejeci eos in furore meo, & in ira mea, & in indignatione grandi: & reducam eos ad locum istum, & habitare eos faciam confidenter.

38. Et erunt mihi in populum, & ego ero eis in Deum.

39. Et dabo eis cor unum & viam unam, ut timeant me universis diebus: & bene fit eis & filiis eorum post eos.

40. Et feriam eis pactum

pour sacrifier à Maloch leur fils & leurs filles, prétendant même que je me plaisais à voir égorgés ces victimes, quoique je ne leur eusse point commandé de offrir de tels sacrifices, & qu'il ne me soit jamais venu dans l'esprit de les pousser à commettre cette abomination, & à porter ainsi Juda au péché.

36. Après cela néanmoins, voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël, à cette ville dont vous dites qu'elle sera livrée entre les mains du Roi de Babylone, & abandonnée à l'épée, à la famine & à la peste:

37. Je rassemblerai ses habitants, de tous les pays où je les aurai chassés dans l'effusion de ma fureur, de ma colère & de mon indignation; je les ramènerai en ce lieu, & je les y ferai demeurer dans une entière sûreté.

38. Ils seront mon peuple, & je serai leur Dieu.

39. Je leur donnerai à tous un même cœur, & je les ferai marcher dans la même voie, afin qu'ils me craignent tous les jours de leur vie, & qu'ils soient heureux, eux & leurs enfants.

40. Je ferai avec eux une alliance éter-

¶ 35. Hébr. litt. pour faire passer par le feu à l'honneur de Moloch.

*Ibid.* On lit dans l'Hébreu irrégulièrement

LMAN HXTI, pour LMAN HXTIA, ut peccare facerent.

nelle; je ne cesserai point de les combler de bienfaits; & j'imprimerai ma crainte dans leur cœur, afin qu'ils ne se retirent point de moi.

41. Je trouverai en eux ma joie, lorsque je leur aurai fait du bien; " je les établirai en cette terre, dans la vérité, " avec toute l'effusion de mon cœur & de mon ame.

42. Car voici ce que dit le Seigneur: Comme j'ai affligé ce peuple par tous ces grands maux que je leur prédis, je le comblerai de même de tous les biens que je leur promets maintenant:

43. & l'on possédera de nouveau des champs dans cette terre, dont vous dites qu'elle est toute déserte, n'y étant demeuré ni homme ni bête, parce qu'elle " a été livrée entre les mains des Chaldéens.

44. On y achètera des champs; on en écrira les contrats, & on y mettra le sceau en présence de témoins, " dans la terre de Benjamin, & aux environs de Jérusalem, dans les villes de Juda, dans les villes qui sont sur les montagnes, dans les villes qui sont dans la plaine, & dans les villes qui sont vers le midi, parce que je ferai revenir les captifs qui

ŷ. 41. Hébr. autr. Je trouverai ma joie à leur faire du bien.

Idem. c. à. d. d'une manière ferme & stable.

ŷ. 43. La conjonction & est omise dans l'Hébreu avant *data fit*.

sempiternum, & non desinam eis benefacere: & timorem meum dabo in corde eorum, ut non recedant à me.

41. Et lætabor super eis, cum benè eis fecerero, & plantabo eos in terra ista, in veritate, in toto corde meo, & in tota anima mea.

42. Quia hæc dicit Dominus: Sicut adduxi super populum istum omne malum hoc grande: sic adducam super eos omne bonum, quod ego loquor ad eos.

43. Et possidebuntur agri in terra ista, de quibus dicitis quod deserta sit, eo quod non remanserit homo & jumentum, & data sit in manus Chaldæorum.

44. Agri ementur pecuniâ, & scribentur in libro, & imprimetur signum, & testis adhibebitur; in terra Benjamin, & in circuitu Jerusalem, & in civitatibus Juda, & in civitatibus montanis,

ŷ. 44. On lit dans l'Hébreu *uctub...* *uktum uhad*, & *scribere...* & *signare*, & *adhibere*, pour *uctbu...* *uktmu uhadu*, & *scribent...* & *signabunt* & *adhibebunt*: le mot suivant est au pluriel *adim*, *testes*.

& in civitatibus campensibus, & in civitatibus quæ ad Austrum sunt; quia convertam captivitatem eorum, ait Dominus.

## CHAPITRE XXXIII.

Promesses du retour de Juda & du rétablissement de Jérusalem. Exécution des promesses à l'égard d'Israël & de Juda. Nouveau germe de la race de David. Alliance ferme du Seigneur avec les deux races royale & sacerdotale. Promesses du Seigneur en faveur de Jacob & de David.

1. ET factum est verbum Domini ad Jeremiam secundò, cum adhuc clausus esset in atrio carceris, dicens:

2. Hæc dicit Dominus, quis facturus est & formaturus illud, & paraturus: Dominus nomen ejus.

3. Clama ad me, & exaudiam te; & annuntia bo tibi grandia & firma, quæ nescis.

1. LE Seigneur parla une seconde fois à Jérémie, lorsqu'il étoit encore enfermé dans le vestibule de la prison, & il lui dit:

2. Voici ce que dit le Seigneur, qui fera un jour ce qu'il a dit; qui le dispose, & je prépare par avance; " son nom est l'Etre suprême: "

3. Criez vers moi, & je vous exaucerai; " consultez-moi, & je vous annoncerai des choses très-grandes & très-certaines, " que vous ne savez pas.

ŷ. 2. Autrement selon les Septante: Voici ce que dit le Seigneur, qui a créé la terre, & qui l'a formée en l'affermissant. On lit dans l'Hébreu, *Hæc dicit Dominus faciens eam*, *Dominus formans eam*, *stabiliendo eam*: sans que l'on voie à quoi pourroit se rapporter ce pronom *eam*: ce qui a donné lieu de le prendre au sens du neutre *illud*, mais sans que ce neutre même soit précédé d'aucun nom auquel on puisse le rapporter. Au lieu de *ASH TRUH faciens eam*, *Dominus*, les Septante ont lu *ASH ANS*, *faciens terram*, comme on le lit au Chap. x. ŷ. 12.

& *LT. ŷ. 15*. La différence n'est que dans le second mot: Car les trois lettres *ASH*, peuvent également signifier *faciens eam*, ou simplement *faciens*.

*Idem*. Hébr. lik. *JENOVA*, *c'est-à-dire*; l'Etre suprême.

ŷ. 3. Hébr. autr. & je vous répondrai. *Idem*. On lit dans l'Hébreu *USKUT*, & *munia*, peut-être pour *UNSAUT*, & *recoindita*: comme l'explique l'Interprete Chaldéen, des choses grandes & cachées que vous ne savez pas.

AV. L'ÉRE  
CHR. VULG.  
589.

4. Car voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël, aux " maisons de cette ville, aux maisons du Roi de Juda, qui ont été détruites, aux fortifications qui ont été renversées, & à l'épée

5. de ceux qui viennent de combattre contre les Chaldéens pour les repousser, mais, qui ayant été défaits, n'ont servi qu'à remplir cette ville de leurs corps, " des morts de ceux que j'ai frappés dans ma fureur & dans mon indignation, ayant détourné mon visage de cette ville, à cause de toutes les méchancetés de ses habitants.

6. Je refermerai leurs plaies, je les guérirai, " je leur apprendrai à me demander utilement la paix & la vérité ; " & je les ferai jour effectivement de la paix qu'ils me demandent ; & de la vérité des promesses que je leur ai faites.

7. Je ferai revenir les captifs de Juda, & les captifs de Jérusalem, " & je les rétablirai dans cette terre, comme ils y étoient au commencement.

8. Je les purifierai de toutes les iniquités qu'ils ont commises contre moi ;

¶ 4. Hébr. aut. touchant les maisons, &c.

¶ 4. & 5. On ne lit point dans l'Hébreu la conjonction & après *sunt* : en sorte que le sens de l'Hébreu se réduit à ces mots : *quæ destructæ sunt ad munitiones*, ou plus littéralement *ad aggeres*. On y lit ensuite *VAL HRRR : BAIM*, & *ad gladium : ventientes* ; peut-être pour *VAL HRRR LBAIM*, & *ad spatium ventientibus* : touchant ces maisons qui ont été détruites pour former des levées, & pour ouvrir des places à ceux qui venoient pour combattre contre les Chaldéens, selon le dessein qu'ils en avoient formé, mais en

4. Quia hæc dicit Dominus Deus Israel, ad domos urbis hujus, & ad domos regis Juda, quæ destructæ sunt, & ad munitiones, & ad gladium

5. venientium ut dimittent cum Chaldæis, & impleant eas cadaveribus hominum, quos percussit in furore meo & in indignatione mea, abscondens faciem meam à civitate hac, propter omnem malitiam eorum.

6. Ecce ego obducam eis cicatricem & sanitatem, & curabo eos ; & revelabo illis deprecationem pacis & veritatis.

7. Et convertam conversionem Juda, & conversionem Jerusalem ; & ædificabo eos, sicut à principio.

8. Et emundabo illos ab omni iniquitate sua,

¶ effet pour les remplir des cadavres de ceux, &c. On lit dans l'Hébreu *ULMIAM AT TGR1*, & *ad implendum eas cadavera*, peut être, pour *ULMIA ATM FORI*, & *ad implendum eas cadaveribus*.

¶ 6. Au lieu de *eis* on lit dans l'Hébreu *ei* en le rapportant à *civitas* : Je refermerai ses plaies, & je les guérirai : Il faudroit peut-être lire *eis* en le rapportant à *domibus*, conformément au §. 4.

¶ *Ibid.* C'est ainsi que quelques-uns traduisent la seconde partie de ce verset.

¶ 7. C'est le sens de l'Hébreu, excepté qu'on y lit *Israel* au lieu de *Jerusalem*. in

In qua peccaverunt mihi ; & propitius ero cunctis iniquitatibus eorum, in quibus deliquerunt mihi, & spreverunt me.

9. Erit mihi in nomen, & in gaudium, & in laudem, & in exultationem cunctis gentibus terræ, quæ audierint omnia bona quæ ego facturus sum eis : & pavebunt, & turbabuntur in universis bonis, & in omni pace quam ego faciam eis.

10. Hæc dicit Dominus : Adhuc audietur in loco isto, quem vos dicitis esse desertum, eo quòd non sit homo nec jumentum ; in civitatibus Juda & foris Jerusalem, quæ desolatæ sunt absque homine, & absque habitatore, & absque pecore,

11. vox gaudii & vox lætitiæ, vox sponsi & vox sponsæ, vox dicentium : Confitemini Domino exercituum, quoniam bonus Dominus, quoniam in æternum misericordia ejus ; & portantium vota

& je leur pardonnerai tous " les péchés, par lesquels ils m'ont offensé & m'ont méprisé.

9. Toutes les nations de la terre, qui entendront parler de tous les biens que je leur aurai faits, en relèveront mon nom avec joie, " & m'en loueront avec des cris de réjouissance : ils seront effrayés & épouvantés de toutes les grâces que je leur ferai, & de l'abondance de la paix dont je les " comblerai.

10. Voici ce que dit le Seigneur : Dans ce lieu dont vous dites qu'il est désert, parce qu'il n'y a plus ni homme ni bête dans les villes de Juda, dans les environs de Jérusalem, qui sont désolés, sans hommes, sans habitants, & sans troupeaux ;

11. on y entendra encore des cris de joie & des chants de réjouissance, des cantiques de l'époux & de l'épouse, mêlés aux voix de ceux qui diront : Bénissez le Seigneur des armées, parce que le Seigneur est bon, parce que sa miséricorde est éternelle ; & on y entendra aussi la voix de ceux qui porteront leurs oblations " dans la maison du Seigneur,

¶ 8. On lit dans l'Hébreu irrégulièrement *LEVL* pour *LEL*, *omnibus* : les Rabbins en conviennent.

¶ 9. On lit dans l'Hébreu *SSUN*, *gaudium*, pour *ULSSUN*, & *in gaudium*.

¶ Tome X.

¶ *Ibid.* On lit ici dans l'Hébreu comme au §. 6. *LM*, *ei*, au féminin, pour *LM*, *eis*, au masculin.

¶ 11. Hébr. litt. leurs sacrifices de louanges & d'actions de grâces. La conjonction

K k

parce que je ferai revenir tous les captifs de cette terre, & que je les rétablirai comme ils étoient dès le commencement, dit le Seigneur.

12. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Dans ce lieu qui est désert, sans hommes & sans animaux, & dans toutes ces villes, il y aura encore des cabanes de pasteurs qui feront reposer leurs troupeaux :

13. dans les villes qui sont sur les montagnes, dans les villes qui sont dans la plaine, dans les villes qui sont vers le midi, dans la terre de Benjamin, dans les environs de Jérusalem, & dans les villes de Juda, les troupeaux passeront encore " sous les mains de ceux qui les comptent, dit le Seigneur.

14. Le temps vient, dit le Seigneur, où j'accomplirai les paroles favorables que j'ai données à la maison d'Israël & à la maison de Juda.

15. En ces jours-là & en ce temps-là, je ferai sortir de David un fils qui sera un germe & une source de justice pour tous ces peuples ; " car il agira selon l'équité, & il établira la justice sur la terre.

16. Et ces jours-là Juda sera sauvé

in domum Domini : redurcam enim conversionem terræ, sicut à principio, dicit Dominus.

12. Hæc dicit Dominus exercituum : Adhuc erit in loco isto deserto, absque homine & absque jumento ; & in cunctis civitatibus ejus, habitaculum pastorum accubantium gregum :

13. in civitatibus montuosis, & in civitatibus campatribus, & in civitatibus quæ ad Austrum sunt, & in terra Benjamin, & in circuitu Jerusalem, & in civitatibus Juda, adhuc transibunt greges ad manum numerantis, ait Dominus.

14. Ecce dies veniunt, dicit Dominus ; & suscitabo verbum bonum, quod locutus sum ad domum Israel & ad domum Juda.

15. In diebus illis, & in tempore illo, germinare faciam David germen justitiæ ; & faciet judicium & justitiam in terra

16. In diebus illis salva-

¶ manque dans l'Hébreu avant portandum.

¶ 13. On lit irrégulièrement dans l'Hé-

breu ad pour ad, adhuc.  
¶ 15. Ce germe de justice est le Messie, c. à. d. Jésus-Christ même.

bitur Juda, & Jerusalem habitabit confidenter : & hoc est nomen quod vocabunt eum, Dominus justus noster.

17. Quia hæc dicit Dominus : Non interibit de David vir, qui sedeat super thronum domus Israel :

18. & de sacerdotibus & de Levitis non interibit vir à facie mea ; qui offerat holocausta, & incendat sacrificium, & cadat victimas omnibus diebus.

19. Et factum est verbum Domini ad Jeremiam, dicens :

20. Hæc dicit Dominus : Si irritum potest fieri pactum meum cum die, & pactum meum cum nocte, ut non sit dies & nox in tempore suo :

21. & pactum meum irritum esse poterit cum David servo meo, ut non sit ex eo filius qui regnet

par ce fils de David, & Jérusalem habitera dans une entière assurance sous sa puissante protection : & voici le nom qu'ils lui donneront : Le Seigneur qui est juste, l'auteur de notre justice, " & qui accomplit fidèlement tout ce qu'il nous a promis.

17. Car voici ce que dit le Seigneur : On ne verra point la tige de David manquer d'un homme qui soit assis sur le trône de la maison d'Israël :

18. & on ne verra point la race des prêtres & des lévites " manquer d'un homme qui offre des holocaustes en ma présence, qui allume le feu de mon sacrifice, " & qui égorge des victimes devant moi dans tous les temps ; car ce fils de David " sera pour toujours Roi & Prêtre dans la maison du Seigneur.

19. Le Seigneur parla encore à Jérémie, & lui dit :

20. Voici ce que dit le Seigneur : Si l'on peut rompre l'alliance que j'ai faite avec le jour, & l'alliance que j'ai faite avec la nuit, pour empêcher que le jour & la nuit ne paroissent chacun en son temps ;

21. on pourra rompre aussi l'alliance que j'ai faite avec mon serviteur David, & empêcher qu'il ne naisse de lui un fils qui regne sur son trône & que les lévites

¶ 16. Hébr. autr. Jeshova notre justice. Voyez au chap. xxxiii. v. 6. Le mot nomen manque dans l'Hébreu ; on y lit le singulier roa, vocabul, pour le pluriel iorau, vocabunt ; & le féminin lu, ei, pour le masculin i, v, ei : en sorte qu'on y trouve ¶ iste (est) qui vocabit eam, au lieu de

¶ hoc (est) nomen quod vocabunt eum.

¶ 18. Hébr. autr. des Prêtres-Lévites ; c. à. d. descendants de Levi.

¶ Ibid. Hébr. litr. qui brûle devant moi l'offrande de farine.

¶ Ibid. Gest-à-dire. J. C. en qui seul se vérifient ces promesses.

& les prêtres ne soient mes ministres."

22. Comme "on ne peut compter les étoiles, ni mesurer tout le sable de la mer, je multiplierai aussi de telle sorte la race de mon serviteur David, qu'on ne pourra la compter; & je multiplierai de même les lévites," qui sont mes ministres.

23. Le Seigneur parla encore à Jérémie, & lui dit:

24. N'avez-vous point vu de quelle manière parle ce peuple, lorsqu'il dit: Les deux races que le Seigneur avoit choisies, la race royale & la race sacerdotale, "ont été rejetées? ainsi ils méprisent mon peuple, & ils ne le considèrent plus comme formant encore une nation.

25. Mais voici ce que dit le Seigneur: Si l'alliance que j'ai faite avec le jour & avec la nuit, n'est pas ferme; & si les loix que j'ai données au ciel & à la terre, ne sont pas stables;

¶ 21. Hébr. autr. & l'alliance que j'ai faite avec les Lévites, c. à. d. avec les descendants de Lévi, que j'ai choisis pour être mes Prêtres & mes Ministres.

¶ 22. On lit dans l'Hébreu *Asr*, *Quod*, pour *Casr*, *secundum quod*, ou *Sicut*.

*Ibid.* c. à. d. la race de Lévi, la race sacerdotale. Ces promesses sont un symbole qui ne trouve son accomplissement que dans la perpétuité du règne & du sacerdoce de Jésus-Christ également représenté par David chef de la race royale, & par Lévi chef de la race sacerdotale: en sorte que la prodigieuse multiplication de ces deux races se trouve vérifiée dans la multitude des Chrétiens & des Prêtres mêmes de la loi nouvelle. Les Chrétiens étant tous la postérité spirituelle de Jésus-Christ sont tous

in throno ejus, & Levitæ & sacerdotes ministri mei.

22. Sicuti enumerari non possunt stellæ cæli, & metiri arena maris; sic multiplicabo semen David servi mei, & Levitas ministros meos.

23. Et factum est verbum Domini ad Jeremiam, dicens:

24. Numquid non vidi quid populus hic locutus sit, dicens: Duæ cognationes quas elegerat Dominus, abjectæ sunt: & populum meum despererunt, eo quod non sit ultra gens coram eis?

25. Hæc dicit Dominus: Si pactum meum inter diem & noctem, & leges cælo & terræ non potui:

spirituellement avec Jésus-Christ rois & prêtres de Dieu son Père, (1. Petr. 11. 9.) & les Prêtres étant aussi eux-mêmes la postérité, participent à son sacerdoce d'une manière encore plus parfaite, ayant seuls le pouvoir d'en exercer extérieurement les fonctions.

¶ 24. D'autres expliquent ceci des deux royaumes d'Israël & de Juda.

*Ibid.* Litt. parce qu'ils, &c.

¶ 25. Autrement & à la lettre: Si je n'ai pas fait une alliance durable avec le jour & la nuit; & si je n'ai pas prescrit des loix inviolables au ciel & à la terre: pour lors je pourrai abandonner, &c. La Vulgate laisse à sous-entendre dans le premier membre le *non* exprimé dans le second; mais l'Hébreu l'exprime dans l'un & dans

26. equidem & semen Jacob & David servi mei projiciam, ut non assumam de femine ejus principes feminis Abraham, Isaac & Jacob: reducam enim conversionem eorum, & miserebor eis.

26. j'abandonnerai aussi la postérité de Jacob, & celle de mon serviteur David, & je ne prendrai point de sa tige des princes de la race d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, pour les faire régner sur mon peuple. Or les loix que j'ai imposées au ciel & à la terre, sont immuables; ainsi les promesses que j'ai faites à David, ne changeront point, & je les accomplirai très-certainement: car je ramènerai leurs captifs, & je leur ferai miséricorde, & je les rétablirai comme auparavant."

l'autre. On y lit *Si non pactum meum*, mais la préposition *inter* n'y est pas; ces deux circonstances donnent lieu de présumer qu'au lieu de *BRITI*, *pactum meum*, il faudroit peut-être lire *BRATI*, *creavi*. On y lit aussi *JUMM die*, pour *JUM*, *diem*. Les sens pourroit donc être: Si je n'ai pas créé le jour & la nuit; & si je n'ai pas prescrit, &c.

¶ 26. Hébr. autr. pour lors, je pourrai rejeter la postérité de Jacob, & David

mon serviteur, en sorte que je ne prenne point de ses descendants pour les faire régner sur la race d'Abraham, d'Isaac & de Jacob.

*Ibid.* C'est le sens de l'Hébreu. On y lit irrégulièrement *ASUS* pour *ASTS*, *redducam*.

*Ibid.* Si l'on veut suivre l'ordre des temps, il paroît qu'il faut retourner d'ici au Chapitre XXI. Voyez la Préface.

## CHAPITRE XXXIV.

Jugement du Seigneur sur Sédécias. Violent de la loi touchant l'année sabbatique. Vengeances du Seigneur contre l'infidélité de son peuple.

1. **V**erbum quod factum est ad Jeremiam à Domino, quando Nabuchodonosor rex Babylonis, & omnis exercitus ejus, univërfaque regna terræ, quæ erant sub potestate manûs ejus, & omnes populi bellabant contra Jerusalem, & contra omnes urbes ejus, dicens:

1. Lorsque Nabuchodonosor Roi de Babylone, avec toute son armée, & tous les Rois & tous les peuples de la terre qui étoient sous sa puissance, faisoient la guerre contre Jérusalem, & contre toutes les villes qui en dépendent, le Seigneur parla ainsi à Jérémie:

AV. L'ÉRE  
CHR. VULG.  
590.

2. Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Allez, parlez à Sédécias Roi de Juda, & vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur : Je suis près d'abandonner cette ville entre les mains du Roi de Babylone, qui la brûlera;

3. & vous ne pourrez vous-même échapper de ses mains : mais vous serez pris très-certainement, & vous serez livré en sa puissance; vos yeux verront les yeux du Roi de Babylone, & vous lui parlerez bouche à bouche, & vous entrerez dans Babylone.

4. Néanmoins écoutez la parole du Seigneur, Sédécias Roi de Juda : Voici ce que le Seigneur vous dit : Vous ne mourrez point par l'épée;

5. mais vous mourrez en paix, & d'une mort naturelle; on vous brûlera des parfums, "comme on en a brûlé pour les Rois vos prédécesseurs, & on fera le deuil pour vous, en criant : Hélas ! le prince Sédécias n'est plus : car j'ai prononcé cet arrêt, dit le Seigneur.

6. Et le Prophete Jérémie dit tout

¶ 5. Plusieurs expliquent ainsi l'Hebreu. La Vulgate porte à la lettre : on vous brûlera comme on a brûlé les rois vos prédécesseurs. Dans l'Hebreu on lit *n, in*, pour *c*, secundum & au lieu de *comburent*

2. Hæc dicit Dominus Deus Israel : Vade, & loquere ad Sedeciam regem Juda, & dices ad eum : Hæc dicit Dominus : Ecce ego tradam civitatem hanc in manus regis Babylonis, & succendet eam igni;

3. & tu non effugies de manu ejus : sed comprehensione capieris, & in manu ejus tradêris : & oculi tui oculos regis Babylonis videbunt, & os ejus cum ore tuo loquetur, & Babylonem introibis.

4. Attamen audi verbum Domini, Sedecia rex Juda : Hæc dicit Dominus ad te : Non morieris in gladio;

5. sed in pace morieris, & secundum combustiones patrum tuorum regum priorum qui fuerunt ante te, sic comburent te : &, Væ Domine, plangent te : quia verbum ego locutus sum, dicit Dominus.

6. Et locutus est Jere-

te, on lit *comburent tibi* : ce qui donne lieu de présumer que cela ne s'entend pas du corps, mais des parfums que l'on brûloit autour. Voyez la Dissertation sur les *funerailles*, à la tête de l'Ecclésiastique.

miâs propheta ad Sedeciam regem Juda univerſa verba hæc in Jerusaleml.

7. Et exercitus regis Babylonis pugnabat contra Jerusaleml, & contra omnes civitates Juda, quæ reliquæ erant, contra Lachis, & contra Azecha : hæc enim supererant de civitatibus Juda, urbes munitæ.

8. Verbum quod factum est ad Jeremiam à Domino, postquam percussit rex Sedecias fœdus cum omnipopulo in Jerusaleml, prædicans :

9. ut dimitteret unusquisque servum suum, & unusquisque ancillam suam, Hebræum & Hebræam, liberos : & nequam dominarentur eis, id est, in Judæo & fratre suo.

10. Audierunt ergo omnes principes & universus populus, qui inierant pactum ut dimitteret unusquisque servum suum, & unusquisque ancillam suam liberos, & ultra non dominarentur eis : audierunt igitur, & dimiserunt.

¶ 7. Ces deux villes étoient dans la partie méridionale de Juda.

¶ 9. C'est-à-dire, la loi, touchant l'an-

ceci à Sédécias Roi de Juda dans Jérusalem.

7. Cependant le Roi de Babylone pressoit Jérusalem & toutes les villes de Juda, qui étoient restées sous la puissance de Sédécias, Lachis & Azécha, qui étoient deux villes fortes entre les villes de Juda, qui n'avoient pas encore été prises.

8. Voici ce que le Seigneur dit à Jérémie, après que Sédécias Roi de Juda, eut fait un pacte avec tout le peuple dans Jérusalem,

9. en publiant que chacun, pour obéir à la loi, renvoyât libre son serviteur & sa servante qui étoient du peuple hébreu, & qu'ils n'exerçassent point sur eux leur domination, puisqu'ils étoient leurs frères, & Juifs comme eux.

10. Tous les princes & tout le peuple écoutèrent donc le Roi, & s'obligèrent à renvoyer libres leurs serviteurs & leurs servantes, & à ne les traiter plus à l'avenir comme des esclaves : ils obéirent, & ils les renvoyèrent libres.

née sabbatique. *Isr. V. 14. & 15.*

*Ibid.* On lit irrégulièrement dans l'Hebreu אכיו pour אכיו, fratre suo.



11. Mais ils changerent ensuite de résolution; & voyant que Nabuchodonosor avoit levé le siège pour aller au devant du Roi d'Égypte qui marchoit contre lui, ils reprirent leurs serviteurs & leurs servantes, à qui ils avoient donné la liberté, & ils les assujétirent de nouveau au joug de la servitude.

12. Alors le Seigneur parla à Jérémie, & lui dit :

13. Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : J'ai fait alliance avec vos peres au jour où je les ai retirés de l'Égypte, de la maison de servitude; & je leur ai dit :

14. Lorsque sept ans seront accomplis, " que chacun renvoie son frere, qui est hébreu, qui lui aura été vendu; qu'il le renvoie, dis-je, libre, après qu'il l'aura servi pendant six ans : mais vos peres ne m'ont point écouté, & ils ne se font point soumis à ce que je leur disois.

15. Et pour vous, vous vous étiez tournés vers moi aujourd'hui; vous aviez fait ce qui étoit juste devant mes yeux, en publiant que chacun donneroit la liberté à son frere; & vous avez fait cet accord devant moi, dans la

¶ 11. On voit par les deux derniers versets de ce chapitre, qu'alors Nabuchodonosor s'étoit retiré de devant Jérusalem, pour marcher contre les Égyptiens, selon qu'il est marqué au chap xxxvii. § 4. On suppose que ce fut à cette occasion que les Juifs se croyant délivrés du danger, repri-

11. Et converti sunt deinceps : & retraxerunt servos & ancillas suas, quos dimiserant liberos, & subjugaverunt in famulos & famulas.

12. Et factum est verbum Domini ad Jeremiam à Domino, dicens :

13. Hæc dicit Dominus Deus Israel: Ego percussi fœdus cum patribus vestris, in die quâ eduxi eos de terra Ægypti de domo servitutis, dicens :

14. Cum completi fuerint septem anni, dimittat unusquisque fratrem suum Hebræum qui venditus est ei : & serviet tibi sex annis, & dimittes eum à te liberum : & non audierunt patres vestri me, nec inclinaverunt aurem suam.

15. Et converti estis vos hodie, & fecistis quod rectum est in oculis meis, ut prædicaretis libertatem unusquisque ad ami-

rent les esclaves à qui ils avoient auparavant rendu la liberté.

Ibid. On lit dans l'Hébreu irrégulièrement *utertisum* pour *utertum*, & *subjecerunt* eos. Les Rabbins en conviennent.

¶ 14. Autrement & selon l'Hébreu : Lorsque la septième année sera venue.

cum

cum suum : & inistis pactum in conspectu meo, in domo in qua invocatum est nomen meum super eam.

16. Et reversi estis, & commaculastis nomen meum : & reduxistis unusquisque servum suum, & unusquisque ancillam suam, quos dimiseratis ut essent liberi & suæ potestatis : & subjugastis eos ut sint vobis servi & ancillæ.

17. Propterea hæc dicit Dominus: Vos non audistis me, ut prædicaretis libertatem, unusquisque fratri suo, & unusquisque amico suo: ecce ego prædico vobis libertatem, ait Dominus, ad gladium, ad pestem, & ad famem: & dabo vos in commotionem cunctis regnis terræ.

18. Et dabo viros qui prævaricantur fœdus meum, & non observaverunt verba fœderis, quibus assensu sunt in conspectu meo, vitulum quem

maison qui a été appelée de mon nom, & dans laquelle mon nom a été invoqué.

16. Mais après cela, vous avez changé de pensée, & vous avez déshonoré mon nom, en reprenant chacun, contre la promesse que vous m'aviez faite, votre serviteur & votre servante, que vous aviez renvoyés pour être libres & maîtres d'eux-mêmes; & vous les avez encore remis sous le joug, en les rendant de nouveau vos esclaves.

17. Voici donc ce que dit le Seigneur: Vous ne m'avez point écouté, pour donner la liberté chacun à son frere & à son ami, comme je vous l'avois ordonné: c'est pourquoi je vous déclare, dit le Seigneur, que je vous renvoie comme n'étant plus à moi, que je vous abandonne chacun à l'épée, à la famine, & à la peste; & que je vous rendrai errants & vagabonds par tous les royaumes de la terre.

18. Je livrerai les hommes qui ont violé mon alliance, qui n'ont point observé les paroles de l'accord qu'ils avoient fait en ma présence, en passant entre les moitiés d'un jeune heuf qu'ils avoient coupé en deux, pour marquer qu'ils vouloient être traités de la sorte,

¶ 15. C'est le sens du texte qui porte à la lettre : sur laquelle mon nom a été invoqué, c. à. d. qui a été appelée de mon nom.

¶ 17. Hébr. aut. & à son prochain.

Ibid. Lit. que je vous donne la liberté;

Tome X.

& que ne vous regardant plus comme mes serviteurs, je vous abandonne à l'épée, &c. Ibid. On lit dans l'Hébreu irrégulièrement *leuah*, pour *leavh*, in commotionem. Les Rabbins en conviennent.

L 1

s'il manquoient à leur promesse."

Gen. xv. 12. 19. Et ces hommes sont les princes de Juda, les princes de Jérusalem, les eunuques, les prêtres, & tout le peuple de la terre d'Israël, qui ont passé entre les deux motiés du jeune bœuf, qu'ils avoient ainsi partagé.

20. Je les livrerai, dis-je, ces hommes infidèles, entre les mains de leurs ennemis, entre les mains de ceux qui cherchent à leur ôter la vie; & leurs corps morts seront la pâture des oiseaux du ciel & des bêtes de la terre.

21. Et je livrerai Sédécias Roi de Juda, & ses princes, entre les mains de leurs ennemis, entre les mains de ceux qui cherchent à leur ôter la vie, & en la puissance des armées du Roi de Babylone qui se sont retirées, mais seulement pour un temps, & pour revenir avec plus de fureur.

22. C'est moi qui pardonne, dit le Seigneur, & cela sera ainsi; car je rendrai les Chaldéens victorieux des Egyptiens, & je les ramènerai devant cette ville: ils l'assiégeront de nouveau, ils la prendront, & ils la brûleront: je rendrai les villes de Juda une affreuse solitude, & il n'y aura plus personne pour y demeurer."

ŷ. 18. L'Hébreu peut se traduire ainsi.  
ŷ. 19. Dans l'Orient on donnoit ce nom aux Officiers de la maison des Princes, quoiqu'ils ne fussent pas toujours réellement eunuques.

concederunt in duas partes, & transferunt inter divisiones ejus:

19. principes Juda & principes Jerusalem, eunuchi & sacerdotes, & omnis populus terræ, qui transferunt inter divisiones vituli:

20. & dabo eos in manus inimicorum suorum, & in manus quærentium animam eorum: & erit morticinum eorum in escam volatilibus cæli, & bestiis terræ.

21. Et Sedeciam regem Juda, & principes ejus, dabo in manus inimicorum suorum, & in manus quærentium animas eorum, & in manus exercituum regis Babylonis, qui receperunt à vobis.

22. Ecce ego præcipio, dicit Dominus, & reducam eos in civitatem hanc, & præliabuntur adversus eam, & capient eam, & incendunt igni: & civitates Juda dabo in solitudinem, eo quòd non fit habitator.

ŷ. 22. Si l'on veut suivre l'ordre des temps, il paroît qu'il faudroit passer d'ici au chapitre xxxvii. ŷ. 3. & suiv. Voyez la Préface.

## CHAPITRE XXXV.

Le Seigneur se sert de la fidélité des Réchabites pour confondre l'infidélité des habitants de Juda. Menaces contre les habitants de Juda. Promesses en faveur des Réchabites.

1. Verbum, quod factum est ad Jeremiam à Domino in diebus Joakim filii Josiæ regis Juda, dicens:

2. Vade ad domum Réchabitarum: & loquere eis, & introduces eos in domum Domini, in unam exedram thesaurorum, & dabis eis bibere vinum.

3. Et assumpsit Jezoniam filium Jeremiæ filii Habsanias, & fratres ejus, & omnes filios ejus, & universam domum Rechabitarum:

4. & introduxi eos in domum Domini ad gazophylacium filiorum Hanan, filii Jegedelias hominis Dei, quod erat juxta

1. Voici la parole que le Seigneur adressa à Jérémie, au temps de Joakim fils de Josias Roi de Juda, lorsqu'il lui dit:

AV. L'ERE  
CHR. VULG.  
666.

2. Allez à la maison des Réchabites; parlez-leur, & faites-les entrer dans la maison du Seigneur, dans l'une des chambres du trésor; & quand vous serez là vous leur donnerez du vin à boire.

3. Alors je pris Jézonias fils de Jérémie, fils d'Habsanias, ses freres & tous ses fils & toute la maison des Réchabites;

4. & je les fis entrer dans la maison du Seigneur, dans la chambre du trésor, où étoient les enfants d'Hanan "fils de Jegédélías homme de Dieu & son prophete," près de la trésorerie des princes, "au dessus de celle de Maasias fils

ŷ. 2. Autr. Allez trouver la maison, c. 2. d. la famille, des Réchabites. Infr. ŷ. 3.

ŷ. 18. Le nom de trésor doit se prendre ici dans son acception vague & générale, pour le lieu où l'on garde toutes sortes de choses, or, argent, cuivre, habits, vin, huile, bled; &c. L'Hébreu à la lettre lit simplement: dans une des chambres.

ŷ. 4. Hébr. autr. dans la chambre des enfants d'Hanan.

Ibid. C'est ce que signifie cette expression, homme de Dieu.

Ibid. Quelques-uns croient que c'étoit la chambre où l'on conservoit les présents des princes. D'autres traduisent l'Hébreu simplement: près la chambre des Princes; & ils croient que c'étoit la salle où les Princes de Juda s'assembloient dans des rencontres pareilles à celle qui est marquée au chap. xxxvi. ŷ. 10.

de Sellum, qui étoit le gardien du vestibule " du temple.

5. Et je mis devant les enfans de la maison des Réchabites, des rasses & des coupes pleines de vin; & je leur dis: Buvez du vin.

6. Ils me répondirent: Nous ne boirons point de vin, parce que Jonadab, notre pere, fils de Réchab, descendant de Jéthro beau-pere de Moïse, nous a fait ce commandement: Vous ne boirez jamais de vin, ni vous, ni vos enfans:

7. vous ne bâtirez point de maisons, vous ne sèmeriez point de grains, vous ne planterez point de vignes, & vous n'en aurez point à vous; mais vous habiterez sous des tentes tous les jours de votre vie, afin que vous viviez longtemps sur la terre, dans laquelle vous êtes étrangers.

8. Nous avons donc obéi à Jonadab notre pere, fils de Réchab, dans toutes les choses qu'il nous a commandées; & nous n'avons point bu de vin tous les jours de notre vie, ni nous, ni nos femmes, ni nos fils, ni nos filles.

9. Nous n'avons point bâti de mai-

*Ibid.* Hébr. autr. du seuil, e. d. d. de l'une des portes du temple.

Y. 6. Ce Jonadab fils de Réchab pourroit être celui dont il est parlé sous le regne

gazophylacium principum, super thesaurum Maasæ filii Sellum, qui erat custos vestibuli.

5. Et posui coram filiis domus Rechabitarum scyphos plenos vino, & calices: & dixi ad eos: Bibite vinum.

6. Qui responderunt: Non bibemus vinum, quia Jonadab filius Rechab, pater noster, præcepit nobis, dicens: Non bibetis vinum vos, & filii vestri, usque in sempiternum:

7. & domum non ædificabitis, & sementem non feretis, & vineas non plantabitis, nec habebitis; sed in tabernaculis habitabitis cunctis diebus vestris, ut vivatis diebus multis super faciem terræ, in qua vos peregrinamini.

8. Obedivimus ergo voci Jonadab filii Rechab, patris nostri; in omnibus quæ præcepit nobis, ita ut non biberemus vinum cunctis diebus nostris, nos & mulieres nostræ, filii & filiarum nostrarum:

9. & non ædificaremus

de Jéhu, environ trois cents ans avant le fait dont il s'agit ici. 4. Reg. x. 15. Voyez la Dissertation sur les Réchabites, à la tête de ce Livre.

domos ad habitandum: & vineam, & agrum, & sementem non habuimus:

10. sed habitavimus in tabernaculis, & obedientes fuimus, juxta omnia quæ præcepit nobis Jonadab pater noster.

11. Cum autem ascendisset Nabuchodonosor rex Babylonis ad terram nostram, diximus: Venite, & ingrediamur Jerusalem à facie exercitus Chaldæorum, & à facie exercitus Syriæ: & manimus in Jerusalem.

12. Et factum est verbum Domini ad Jeremiam, dicens:

13. Hæc dicit Dominus exercituum Deus Israel: Vade, & dic viris Juda, & habitatoribus Jerusalem: Numquid non recipietis disciplinam ut obediatis verbis meis, dicit Dominus?

14. Prævaluerunt sermones Jonadab filii Rechab, quos præcepit filiis suis, ut non biberent vinum: & non biberant usque ad diem hanc, quia obedierunt præcepto pa-

sons pour y habiter, & nous n'avons point eu de vignes, ni de champs, ni de bleds;

10. mais nous avons habité sous des tentes; & jusqu'à présent, nous avons obéi en toutes choses à ce que Jonadab notre pere nous avoit commandé.

11. Mais Nabuchodonosor Roi de Babylone étant venu dans notre pays, nous nous trouvâmes obligés de quitter nos tentes, & nous dîmes: Allons, entrons dans Jérusalem, pour nous mettre à couvert de l'armée des Chaldéens, & de l'armée du Roi de Syrie, qui combat pour eux: & depuis ce temps-là, nous sommes demeurés dans Jérusalem, y étant engagés par cette pressante nécessité.

12. Alors le Seigneur dit à Jérémie:

13. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël: Allez, dites au peuple de Juda & aux habitans de Jérusalem: Ne vous corrigerez-vous jamais? & n'obéirez-vous jamais à mes paroles? dit le Seigneur.

14. Les paroles de Jonadab fils de Réchab, par lesquelles il commanda à ses enfans de ne point boire de vin, ont fait une telle impression sur eux, qu'ils n'en ont point bu jusqu'à cette heure, & qu'ils ont toujours obéi au commandement de leur pere, quoique l'observation en fût très-difficile: mais pour moi, qui

Y. 14. Hébr. autr. ont été exécutées, & ils n'ont point bu de vin, jusqu'à cette heure; car ils ont toujours obéi, &c.

*fuis votre Dieu, je vous ai parlé plusieurs fois, & je n'ai pas manqué de vous instruire de bonne heure, & avec beaucoup de soin : & cependant vous ne m'avez point obéi.*

*Supr. XVIII.  
22. NEN. 5.*

15. Je vous ai envoyé tous mes prophètes mes serviteurs; je me suis hâté de vous les envoyer dès le point du jour, vous disant *par eux* : Convertissez-vous, que chacun *de vous* quitte sa voie corrompue; redressez vos affections & vos desirs; ne suivez point les dieux étrangers, & ne les adorez point : & vous habiterez dans la terre que je vous ai donnée, & que j'avois donnée à vos pères : & cependant vous n'avez point voulu m'écouter, & vous avez refusé de m'obéir.

16. Ainsi les enfants de Jonadab fils de Réchab ont exécuté inviolablement l'ordre que leur pere leur avoit donné; mais ce peuple ne m'a point obéi.

17. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Je ferai tomber sur Juda, & sur tous les habitants de Jérusalem, tous les maux que j'avois prédit devoir lui arriver, parce que je leur ai parlé, & ils ne m'ont point écouté; je les ai appelés, & ils ne m'ont point répondu.

*Ibid.* C'est le sens de l'Hébreu : je vous ai parlé avec soin, diligence, empressement.

tris sui: ego autem locutus sum ad vos de mane confurgens & loquens, & non obedistis mihi.

15. Misique ad vos omnes servos meos prophetas, confurgens diluculo, mittensque & dicens : Convertimini unusquisque à via sua pessima, & bona facite studia vestra : & nolite sequi deos alienos, neque colatis eos : & habitabitis in terra, quam dedi vobis & patribus vestris : & non inclinastis aurem vestram, neque audistis me.

16. Firmaverunt igitur filii Jonadab filii Rechab præceptum patris sui, quod præceperat eis : populus autem iste non obediit mihi.

17. Idcirco hæc dicit Dominus exercituum Deus Israel : Ecce ego adducam super Juda, & super omnes habitatores Jerusalem, universam afflictionem quam locutus sum adversum illos : eo quod locutus sum ad illos, & non audierunt : vocavi illos, & non responderunt mihi.

*ψ. 15. c. à. d. avec empressement. Ibid.* Hébr. litt. & ne les servez point.

18. Domui autem Rechabitarum dixit Jeremias : Hæc dicit Dominus exercituum Deus Israel : Pro eo quod obedistis præcepto Jonadab patris vestri, & custodistis omnia mandata ejus, & fecistis universa quæ præcepit vobis :

19. Propterea hæc dicit Dominus exercituum Deus Israel : Non deficiet vir de stirpe Jonadab filii Rechab, stans in conspectu meo cunctis diebus.

18. Mais Jérémie dit à la maison des Réchabites : Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Parce que vous avez obéi au précepte de Jonadab votre pere, que vous avez gardé tout ce qu'il vous a ordonné, & que vous avez fait tout ce qu'il vous a commandé ;

19. voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : La race de Jonadab fils de Réchab ne cessera point de produire des hommes, qui se tiendront toujours en ma présence, comme m'étant très-agréables.

*Jérémie dit à Baruch ses Prophéties. Baruch les lit devant le peuple, puis devant les Princes. Le Roi Joakim fait brûler le Livre. Jérémie les dit une seconde fois, en ajoute de nouvelles, annonce les vengeances du Seigneur contre Joakim.*

1. ET factum est in anno quarto Joakim filii Josiæ regis Juda, factum est verbum hoc ad Jeremiam à Domino, dicens :

2. Tolle volumen libri, & scribes in eo omnia verba quæ locutus sum tibi

1. La quatrième année de Joakim fils de Josias Roi de Juda, le Seigneur parla à Jérémie, & lui dit :

2. Prenez un livre, & écrivez-y tout ce que je vous ai dit contre Israël & contre Juda, & contre tous les peuples,

*ψ. 1. Litt. un volume, un rouleau. Voyez la Dissertation sur la forme des Livres anciens, à la tête du Livre des Proverbes.*

*Ibid.* Hébr. autr. touchant Israël, & touchant Juda, & touchant tous les peuples, &c.

Av. l'Édit.  
Chr. Volg.  
606.